



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique spatiale

Question écrite n° 5020

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la politique spatiale française. Il le remercie de bien vouloir lui rappeler les motivations de ses réticences sur les vols habités et lui demande si cette position doit porter atteinte aux accords passés sur ce sujet entre la France, les Etats-Unis, la Russie et l'ESA.

Texte de la réponse

Les réticences qui se sont faites jour en France concernant les vols habités sont motivées principalement par les très faibles résultats scientifiques constatés, eu égard aux investissements consentis dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, mais aussi par la nécessité de préserver des marges de manoeuvre pour les secteurs applicatifs (télécommunications, observation) et des services (météorologie, positionnement par satellites), qui représentent les enjeux des marchés de demain. Néanmoins, la France a confirmé à ses partenaires (Europe, Etats-Unis, Russie) que cette position ne remettait pas en cause les engagements pris en matière de vols habités (participation à la station spatiale internationale, missions communes). La France veillera cependant à ne pas dépasser ces engagements en termes financiers, en particulier pour ce qui concerne la station spatiale internationale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5020

Rubrique : Espace

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3502

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4508